HAMINE HATIONS

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE ASSOCIATIONS DU CRÉDIT MUTUEL

INTÉRÊTS D'ÊTRE BÉNÉVOLE

Fin 2010, le Crédit Mutuel et la Fonda ont souhaité s'associer au travail de recherche de deux chercheurs du laboratoire Cerlis/CNRS de l'Université Paris Descartes, portant sur l'engagement des bénévoles au sein des associations. L'hypothèse majeure de ce travail de recherche a consisté à comprendre le potentiel d'enrichissement personnel contenu dans la pratique du bénévolat, dans les gratifications que l'on en retire



mais aussi dans les réinvestissements plus ou moins conscients que l'on en fait hors de la sphère associative. Si le bénévolat est généralement considéré comme une source d'enrichissement pour celui qui le pratique, on en mesure souvent mal les raisons et les effets, faute d'exploration approfondie. Pour observer et analyser les incidences positives mais aussi parfois négatives de l'engagement bénévole, nous sommes partis d'entretiens non directifs et approfondis de parcours de bénévoles selon la méthode des « récits de vie ».

Les principaux enseignements de cette recherche, développés dans un rapport de synthèse¹, ont permis d'affirmer, à partir des transformations de l'engagement, trois grands axes de motivation, satisfaits à des degrés divers par l'association : celui du sens et de la reconnaissance, celui de la compétence, celui de l'affiliation et de la reliance.

Du premier grand axe repéré, il ressort que les bénévoles d'aujourd'hui ne sont pas plus individualistes que leurs prédécesseurs, mais l'évolution de la société les rend plus autonomes. En un sens, on est passé d'un engagement militant à une logique d'épanouissement personnel, ou en tout cas à une inversion des motivations.2

- 1. Le rapport de recherche est consultable sur les sites associatheque.fr et fonda.asso.fr. L'étude a consisté à interroger 58 parcours de bénévoles, à partir d'un échantillon raisonné selon des critères d'âge, de genre, de l'implantation géographique, et du type d'associations.
- 2. Stéphanie Vermeesch, 2004.

PAGE 1 Intérêts d'être bénévole

PAGE 2 Autonomie revendiquée et engagement collectif

PAGE 3 Engagement associatif et développement personnel

PAGE 4 Actualité juridique, sociale et fiscale

Le deuxième enseignement de cette recherche révèle la richesse des compétences acquises dans l'exercice du bénévolat associatif: développer une sociabilité, savoir s'organiser, prendre des responsabilités et se former hors des structures traditionnelles. Il s'agit souvent de compétences « cachées » que les interlocuteurs ne pensaient même pas développer à l'origine de leur engagement.

Enfin, le troisième intérêt repéré par les bénévoles concerne l'importance du sentiment d'affiliation et des réseaux sociaux. C'est la possibilité de s'investir personnellement au sein d'un collectif et de cultiver un sentiment d'appartenance.

En définitive, dans l'analyse des discours, on observe un glissement d'un engagement militant à une logique d'épanouissement personnel. C'est un travail de construction du sens de l'action par le bénévole lui-même afin d'effectuer un mouvement de retour sur soi et de reconnaissance de soi. Nous ne sommes pas plus altruistes mais la « déliance » d'avec les anciens systèmes d'appartenance a transformé la reliance entre les individus, proches ou lointains.

Pour cette lettre Partenaire, nous présenterons ici les éléments saillants des deux premiers axes révélés par cette enquête.



PARTENAIRE ASSOCIATIONS

AUTONOMIE REVENDIQUÉE ET RECOMPOSITION DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF

A travers l'analyse des discours, on observe clairement le passage de l'idéal-type d'un bénévolat hérité du XIX° siècle, où l'engagement associatif reposait sur une forme de présupposé de la supériorité morale de l'altruisme, à un individualisme parfaitement assumé qui n'en est pas le contraire mais la condition. La satisfaction personnelle devient la condition de la participation collective. La logique relève alors plus de la contractualisation, où l'association offre un cadre à l'action personnelle, une source de plaisir à un bénévole, en échange de sa disponibilité et de ses compétences, que d'une adhésion au sens fort.

Epanouissement et développement personnel

L'engagement bénévole apparaît, pour les bénévoles interrogés, sous la forme d'un loisir particulier par lequel on peut tout à la fois se connaître et « se produire ». Il correspond à un projet d'activité où le plaisir revendiqué est synonyme de réalisation de soi : « Pour moi c'est surtout un loisir et je me fais plaisir... Moi je n'ai jamais fait ça par contrainte, je le fais par plaisir, jusqu'à maintenant c'est comme ça. Mais je crois que si je le faisais par contrainte, je m'arrêterais tout de suite. » (Alain, 54 ans, actuellement sans emploi).



Plutôt qu'un militant dévoué à une cause générale, donc prêt à jouer n'importe quel rôle au sein d'une organisation, les bénévoles souhaitent pouvoir s'exprimer eux-mêmes dans leur engagement, s'y tester. à travers des rencontres enrichissantes et conviviales : « Nous sommes tous là dans le même esprit vers le même but... c'est la grande simplicité, la cordialité qui peut aller jusqu'à l'amitié, une sorte de gaité, de complicité, retrouver un peu un esprit étudiant... Ne pas se dire j'aide, je suis dévouée, mot infiniment détestable. » (Anne 75 ans, bénévole à Croix Rouge Ecoute). Cela

contribue à la formation de sa propre identité toujours en mouvement, caractéristique de l'individu moderne : « Faire du bénévolat c'est un intérêt personnel parce qu'on a besoin de s'apporter quelque chose... Le bénévolat m'a appris à, surtout, être indépendante. » (Agnès, divorcée, 53 ans).



Plaisir pour soi

L'analyse du rôle du plaisir relève d'un registre psychosociologique. Il est la condition et le moteur d'un travail introspectif personnel qui décide de l'engagement : « J'avais envie de m'engager et ça m'a permis beaucoup de me construire moi-même. C'est-à-dire que j'étais réservée, j'avais beaucoup de mal à prendre la parole, je manquais de confiance en moi, et c'est la première chose que ça m'a apporté » (Anita, 46 ans, bénévole dans des associations d'accompagnement scolaire).

L'insistance sur le plaisir met en évidence son rôle moteur dans l'engagement associatif, car il est à la fois la condition et le résultat de l'action : « Si ce n'est pas du plaisir vaut mieux arrêter ! » (François, 45 ans, entraîneur bénévole dans une association sportive). « On ne va pas faire le même travail si on n'a pas envie... Moi quand je viens ici, j'ai envie de voir les enfants sourire... j'attends du plaisir, j'attends de la reconnaissance aussi, forcément. » (Nathalie, 20 ans, étudiante, bénévole dans une association sportive et d'insertion de jeunes en difficulté).

Dans un environnement social invitant de plus en plus à « l'épanouissement personnel », « à se réaliser », « s'accomplir » le plaisir n'est plus réductible aux satisfactions (ou insatisfactions) générées par la vie familiale, amicale ou professionnelle. La passion ou le plaisir à travers l'engagement bénévole devient un vecteur essentiel de cette réalisation de soi : « C'est la passion de la gym bien sûr, ça c'est évident pour moi mais aussi la passion pour tout ce qui est secrétariat, contacts, contacts humains, enfance... C'est passionnant de travailler avec l'enfant » (Claudine, 58 ans). Dans cette optique, l'engagement associatif permet à l'individu de se révéler lui-même, grâce à un travail réflexif. L'engagement ne signifie plus la mise à l'écart de sa part intime. C'est la marque d'une transition de « l'individu quelconque » à « l'individu singulier » où les frontières entre personne publique et privée s'effacent³. Et c'est justement parce que les individus sont

davantage à la recherche d'eux-mêmes que le besoin d'inscription dans une œuvre collective se fait sentir, et que ces nouvelles formes d'engagement associatif se multiplient. La participation à la vie associative repose de plus en plus sur la recherche d'une satisfaction personnelle de type hédoniste.

En conséquence, on peut envisager le futur sous la forme d'un néo bénévolat fondé sur un individualisme relationnel qui pourrait bien étendre le champ à de nouvelles solidarités.



> ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL PERSONNEL

Dans le prolongement d'une satisfaction personnelle, l'engagement associatif peut être une réponse démocratique pour proposer des modes alternatifs à l'acquisition de compétences. C'est une banalité aujourd'hui : l'essentiel de nos connaissances dérive de nos expériences de vie, de notre environnement, de nos proches, de nos contacts, de la diversité de nos centres d'intérêt. Nos connaissances proviennent d'un milieu nourricier où domine l'informel. Certains auteurs se risquant même à évaluer autour de 80 % cette part de nos connaissances. Il est a priori accessible à tous, il part de l'individu, de ses pôles d'intérêt, de ses besoins, pour valoriser ses compétences à travers l'échange associatif. C'est un vecteur privilégié de connaissances. Or les associations possèdent cette dimension formatrice chère à l'éducation populaire. Les transformations constatées au cours de notre étude sur le bénévolat révèlent des sociabilités nouvelles liées aux transformations socioéconomiques que le sociologue est invité à déchiffrer.

Pour compléter cette présentation, nous avons posé quelques questions à Roger Sue, auteur d'un ouvrage récent⁴ sur cette question : « Sommes-nous prêts à changer ? Le social au cœur de l'économie ».

Peut-on aujourd'hui trouver une définition consensuelle et juste du concept de « société



de la connaissance » dont vous parlez dans votre livre ?

J'emploie dans mon livre le terme de « société de connaissances » pour rappeler que l'essentiel de nos connaissances vient des autres et pour décrire cette prolifération où chacun peut apporter sa petite touche, à l'image de Wikipedia dont la richesse et le leadership ne cessent de s'affirmer. La connaissance n'est plus un stock pour initiés, mais un flux permanent et ouvert à tous qui se reconfigure en permanence. Le glissement de la connaissance vers la compétence qui entremêle

de multiples capacités va dans le même sens, axé sur l'être, le capital humain plutôt que sur l'avoir et les contenus. Cette société de la connaissance s'impose aussi parce qu'elle repose sur une économie des connaissances où les compétences personnelles deviennent déterminantes.

Quelle place et quel rôle occupe le phénomène associatif dans cette « fabrication » de la connaissance ? Quelle est sa légitimité ?

Depuis les origines de l'éducation populaire, le milieu associatif est un grand pourvoyeur de compétences. C'est d'ailleurs l'une des principales motivations de l'engagement des 18-25 ans qui peuvent ainsi se prévaloir de compétences situées, évaluées et d'une première expérience professionnelle. De même le développement actuel du bénévolat ou du mécénat de compétences démontre tout



l'intérêt que l'entreprise porte aux compétences acquises dans et par le milieu associatif. Cela ouvre bien des perspectives, à l'image des pays scandinaves où l'éducation populaire est reconnue au titre de la formation professionnelle.

Pourquoi un tel succès ? On sait que l'association joue un rôle important de formation de la personne dans son ensemble. Plus précisément, elle développe les compétences dites « transversales », faites de savoir-être et de savoir-faire comme la capacité d'empathie, la prise de responsabilité, le sens de l'initiative, la capacité d'organisation, etc. Toutes compétences qui s'apprennent dans l'action mais qui ne s'enseignent pas. De plus, par la reconnaissance du bénévole ou du volontaire, par la rotation des tâches, par la transmission accompagnée, l'association offre un cadre favorable au développement du potentiel personnel, ce que d'autres institutions, éducatives ou non, sont souvent incapables de faire. Je viens de participer, à l'initiative de la Direction de la vie associative, à l'élaboration d'un portefeuille de compétences du bénévole qui détaille tout cela et qui pourrait être utile à bien des associations.

Cela ne veut pas dire que les associations sont les seules à promouvoir les compétences individuelles, mais qu'elles en sont un levier très puissant qui, les militants le savent bien, dynamise aussi les autres sphères de la vie, personnelle ou professionnelle.

Dossier réalisé par Roger Sue et Jean-Michel Peter, chercheurs au CERLIS.



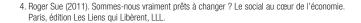
Consultez la lettre Partenaire Associations du Crédit Mutuel de Novembre 2011 :

« La formation des bénévoles - Un investissement efficace ! ».

INFOS

Consultez le guide « L'association et les bénévoles » : l'essentiel pour les personnes désireuses de s'engager aux côtés des autres et pour les associations en quête de conseils pour bien animer leurs équipes. Et en accès libre de nombreux

modèles de documents à télécharger, des exemples et des liens utiles. A retrouver sur le site https://www.associatheque.fr.







POUR VOUS AIDER À SUIVRE CHAQUE TRIMESTRE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE, SOCIALE ET FISCALE, NOUS AVONS RELEVÉ POUR VOUS LES INFORMATIONS SUIVANTES

> JURIDIQUE

Habilitation des associations d'aide alimentaire

Une association ou union d'associations ayant 3 ans d'existence peut recevoir des aides publiques destinées à l'aide alimentaire, sous réserve de disposer d'une équipe nationale permanente de responsables opérationnels et d'une logistique assurant la distribution de denrées ou la fourniture à d'autres personnes morales sur une partie suffisante du territoire, de respecter de bonnes pratiques d'hygiène relatives au transport, d'assurer la traçabilité physique et comptable des denrées et de procéder à la collecte et transmission des données. Si ces conditions sont réunies, une habilitation au niveau national est délivrée pour une durée de 3 ans.

Décret n° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire, JO du 21

SSIEG : de nouvelles règles en matière d'aides d'État

Aide à l'enfance, santé, réinsertion, logement... Au total, 40 000 collectivités territoriales et 60 000 acteurs sociaux sont concernés par les nouvelles règles en matière d'aides d'État. Alors que, auparavant, seuls les hôpitaux et le logement social recevant des subventions étaient exemptés de tout contrôle, tous les services sociaux sont désormais dispensés de l'obligation de notification à la Commission européenne, indépendamment du montant de la compensation reçue. Toutefois ils doivent répondre "à des besoins sociaux dans le domaine de la santé et des soins de longue durée, de l'aide à l'enfance, de l'accès au marché du travail et de la réinsertion sur ce dernier, du logement social, ainsi que de l'aide aux groupes vulnérables et de leur inclusion sociale".

Pour en savoir plus, consultez le site du collectif SSIG : www.ssig-fr.org

BON À SAVOIR

Financement des associations : résultats de l'enquête et propositions de la CPCA et de France Active

A retrouver sur le site **www.cpca.asso.fr** ou sur **www.associatheque.fr**

Le FDVA remplace le CNVA!

Le Fonds pour le développement de la vie associative attribue des subventions pour des formations de bénévoles élus et de responsables d'activités. Pour celles attribuées en 2012, rendez-vous sur **www.associations.gouv.fr**

EXPERTS

Roger Sue et Jean-Michel Peter, chercheurs au CERLIS, Centre de Reherche sur le Lien Social, de l'Université Paris Descartes.

Centre de Recherches sur les sociaux - UMR 8070

> FISCAL

Bon de caisse et autres produits d'épargne des associations : une retenue à la source (RAS) de 15 % Le taux de la retenue à la source passe de 10 % à 15 % pour les produits suivants, perçus à compter du 1et janvier 2012 :

- produits des bons de caisse,
- revenus de FCP lorsque les sommes perçues sont d'origine obligataire (uniquement pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1987),
- produits des obligations françaises émises avant le 1^{er} janvier 1987.

4^{ème} Loi de finances rectificative pour 2011, publiée le 29 décembre

Nouveau taux réduit de TVA de 7 %

Ce nouveau taux est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012 à la plupart des produits et services relevant antérieurement du taux réduit de 5,5 % (à l'exclusion des produits et services de première nécessité, de certaines prestations pour les personnes âgées dépendantes ou handicapées, des repas pour les cantines scolaires).

SOCIAL

Aides à l'emploi

Toute association qui se crée en zone franche urbaine peut bénéficier, jusqu'au **31 décembre 2014,** d'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales, du versement de transport et des contributions au FNAL.

Ateliers et chantiers d'insertion

Contrairement au montant de l'aide financière accordée au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (95 % du Smic brut par heure travaillée), la spécificité des ateliers et chantiers d'insertion leur permet, encore en 2012, de bénéficier d'un taux de prise en charge majoré à 105 % du Smic

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011, JO du 29

Actualités fournies par associathèque, en partenariat avec Juris associations. Pour en savoir plus consultez le site www.associatheque.fr

INDICES 2012

Plafond mensuel de la sécurité sociale SMIC horaire

Minimum garanti

3 031 € 9,22 € 3.44 €

Cotisations sociales et bases forfaitaires

Consultez-les sur le site www.urssaf.fr

« Espace associations »

Spectacles occasionnels : cotisations forfaitaires

 Cachet maximum
 758 ∈

 ■ Employeur
 43 ∈

 ■ Salarié
 15 ∈

 ■ Total
 58 ∈

Informations Guichet Unique au 0810 863 342 ou www.guso.com.fr

Chèque emploi associatif

n° vert 0 800 1901 00 et www.cea.urssaf.fr

Prix à la consommation avec tabac

Décembre 2011 125,09

Indice de référence des loyers

4^{ème} trimestre 2011 (pour la révision des loyers) 121,68

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt

(barème 2011, année 2010)

Voiture : 0,304 €; deux roues : 0,118 €



LE SERVICE DE CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

Pour consulter ce service et vous procurer ainsi les textes d'actualité cités ou poser des questions juridiques, fiscales, sociales, administratives ou financières à notre avocat conseil, rendez-vous dans votre Caisse locale.

Un service exclusif pour les associations clientes du Crédit Mutuel!

La lettre du Service Partenaire Associations est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88, rue Cardinet - 75017 Paris - Tél. 01 44 01 10 10

- **Directeur de la publication :** Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel.fr)
- Rédactrice en chef : Nicole Deyhérassary (nicole.deyherassary@creditmutuel.fr)
- Comité de rédaction : Eric Anglade, Jean-Bernard Auder, Chantal Béato, Christel Clargé, Claude Collombel, Dorothy Dal Pio Luogo, Hervé Frioud Chatrieux, Soazig Gallais, Christelle Ryckeboer, Stéphanie Guimard, Kathleen Manson, Ronan Marrec, Christian Morisset, Aïda Nibau, Sylvie Porte, Frédéric Chevalier, Jean-Philippe Tatu.
- **Réalisation :** Zazimuts 01 42 71 92 25
- ISSN: 1164 4532

